

(N^o 117.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1844.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de Naturalisation ordinaire du sieur *Henri Louis Lucké*, marchand pelletier à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le Sieur Henri Louis Lucké, par requête du 5 juillet 1842, s'est adressé au Ministre de la Justice pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Il est né à Neustadt, en Hanovre, le 20 novembre 1805, et habite Bruxelles depuis 1835; il s'y est marié, et de son mariage sont nés quatre enfants; il est marchand Pelletier, et paraît jouir d'une honnête aisance. Les certificats des maîtres chez qui il a travaillé avant son arrivée en Belgique, et les renseignements fournis sur son compte, par les autorités Belges, depuis qu'il est établi dans le pays, lui sont entièrement favorables.

Sa demande a été prise en considération dans la Chambre des Représentants par 26 suffrages contre 23.

Le Duc D'URSEL.